

KELKOO FRANCE

TARIFS ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Edition 2009, applicable au 1er Janvier 2009

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2009

Les présentes conditions générales de vente d'espaces publicitaires (les Conditions Générales de Vente) ont pour objet de préciser les modalités de réservation et d'achat d'Emplacement Publicitaire effectués par un annonceur (l'"Annonceur") ou son mandataire (le "Mandataire") auprès de Kelkoo, Société par actions simplifiée au capital de 4 132 914.30 euros, dont le siège social est au 17/19 rue Guillaume Tell - 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 425 093 069.

L'Annonceur ou son Mandataire et/ou Kelkoo étant collectivement désignés comme les "Parties" et individuellement comme une "Partie". Toute souscription d'un ordre d'insertion (l'"Ordre d'Insertion"), destiné à la diffusion de publicité, implique l'acceptation expresse, sans réserve, des Conditions Générales de Vente. Les Conditions Générales de Vente et l'Ordre d'Insertion constituent le contrat entre Kelkoo et l'Annonceur ou son Mandataire (le "Contrat"). En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Vente, et les Ordres d'Insertion, les documents auront une valeur hiérarchique établie selon leur ordre de citation ci-avant.

DEFINITIONS

"Clic" : activation par un Internaute d'une Publicité apparaissant sur le site Kelkoo et renvoyant vers le site de l'Annonceur.

"Emplacement Publicitaire" désigne tout espace publicitaire mis à la disposition de l'Annonceur par Kelkoo sur le Site, dans le cadre d'opérations événementielles et/ou d'opérations hebdomadaires de sponsoring. Il peut consister en un Lien ou inclure un Lien. Les Emplacements Publicitaires proposés par Kelkoo aux Annonceurs sont décrits dans un document disponible sur simple demande.

"Lien" désigne tout lien hypertexte renvoyant depuis le site sur une page du site Internet de l'Annonceur.

"Publicité" désigne toute insertion à caractère publicitaire, c'est-à-dire tout espace ou toute mention ou tout message de l'Annonceur destiné à promouvoir la fourniture de biens et/ou de services, notamment le texte, les marques, les logos, les graphiques et les autres matériels fournis à Kelkoo par l'Annonceur.

"Site" désigne les sites sur Internet de commercialisation électronique de Kelkoo actuellement situé aux adresses suivantes <http://fr.kelkoo.com> et à l'adresse <http://monsieurprix.com> ou tout autre adresse de site de Kelkoo, en complément ou en substitution de celle-ci. Aucun transfert ne peut être opéré d'un Site à l'autre.

1/ APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les Annonceurs et/ou Mandataires renoncent expressément à l'application de leurs documents commerciaux, notamment conditions générales d'achat, qui ne sont donc pas opposables à Kelkoo. Seules les stipulations contractuelles additionnelles ou modifications figurant sur un document signé par un représentant dûment autorisé de Kelkoo et des Annonceurs et/ou des Mandataires auront valeur contractuelle et pourront déroger aux Conditions Générales de Vente et/ ou à l'Ordre d'Insertion.

2/ EXECUTION DES ORDRES D'INSERTION

2.1 – Intervention d'un Mandataire

L'Annonceur pourra acheter son Emplacement Publicitaire, soit directement auprès de Kelkoo, soit par l'intermédiaire d'un Mandataire dûment désigné par lui, conformément aux dispositions légales françaises, notamment à la Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative "à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques". Dans cette hypothèse, il devra informer Kelkoo de l'existence de ce mandat et lui communiquer l'attestation de mandat, avant toute campagne.

2.2 – Souscription d'un Ordre d'Insertion

La signature de l'Ordre d'Insertion engage l'Annonceur et son Mandataire. La souscription d'un Ordre d'Insertion par un Annonceur et/ou son Mandataire entraîne leur acceptation, sans réserve, des Conditions Générales de Vente ainsi que le respect des lois et réglementations applicables, régissant la communication

publicitaire. L'Ordre d'Insertion doit être retourné signé dans un délai de sept (7) jours ouvrés avant diffusion de toute Publicité.

2.3 – Acceptation de l'Ordre d'Insertion par Kelkoo

Kelkoo ne sera engagé par un Ordre d'Insertion que lorsqu'il en aura fait connaître son acceptation sans réserve à l'Annonceur et/ou au Mandataire.

2.4 – Refus de l'Ordre d'Insertion par Kelkoo

Kelkoo se réserve le droit de refuser tout Ordre d'Insertion ou toute réservation d'Emplacement Publicitaire, notamment en cas d'indisponibilité des Emplacements Publicitaires ou de difficultés techniques ou toute autre raison légitime, étant précisé qu'un tel refus ne fait naître au profit de l'Annonceur et/ou du Mandataire aucun droit à indemnité et ne saurait le dispenser du paiement des Publicités déjà diffusées. Kelkoo se réserve, sans préjudice de ses autres droits, le droit de refuser l'exécution de tout Ordre d'Insertion qui lui serait transmis par un Annonceur ou Mandataire qui ne serait pas à jour de ses règlements.

2.5 – Cession / Transfert de l'Ordre d'Insertion

L'Ordre d'Insertion est personnel à l'Annonceur, il ne peut en aucun cas être cédé ou transféré à un tiers y compris à une société mère, soeur ou à une filiale. Toutefois, en cas de vente ou de transfert de son exploitation, l'Annonceur est tenu d'imposer l'exécution de ses obligations contractuelles à son successeur en restant personnellement garant de ce dernier.

2.6 – Annulation d'un Ordre d'Insertion à l'initiative de l'Annonceur

En cas d'annulation d'un ou plusieurs Ordres d'Insertion ou en cas de diminution soit de la durée d'une campagne, soit du volume d'achat du/des Emplacement(s) Publicitaire(s), l'Annonceur et/ou son Mandataire doit en avvertir Kelkoo par écrit. L'Annonceur est alors redevable des pénalités suivantes : Si l'annulation intervient : - plus de quinze (15) jours ouvrés avant la date de diffusion: l'Annonceur est redevable d'une pénalité de 20 % du montant HT de l'Ordre d'Insertion ainsi modifié ou annulé, majorée de la TVA applicable ; - à moins de quinze (15) jours ouvrés de la diffusion: l'Annonceur est redevable d'une pénalité de 50 % du montant HT de l'Ordre d'Insertion ainsi modifié ou annulé, majorée de la TVA. Le/Les Emplacement(s) Publicitaire(s), objet d'une annulation ou d'une diminution soit de la durée d'une campagne, soit du volume d'achat de la part de l'Annonceur et/ou de son Mandataire, est remis à la disposition de Kelkoo.

3/ CONDITIONS FINANCIERES ET REGLEMENT

3.1 – Tarifs applicables

Les tarifs applicables sont disponibles sur simple demande. Le Tarif est constitué d'une somme forfaitaire, à laquelle s'ajoute un coût par clic fixe, à savoir un prix dû par l'Annonceur à Kelkoo pour chaque Clic d'un internaute sur une Publicité de l'Annonceur (ci-après "le CPC"). Pour les opérations événementielles, les sommes forfaitaires et les CPC varient en fonction des événements annuels indiqués dans le Tarif. Pour les opérations hebdomadaires de sponsoring, le CPC est fixe mais les sommes forfaitaires varient en fonction des semaines indiquées dans le Tarif. Le Tarif applicable est celui en vigueur à la date de la diffusion de la Publicité et mentionnés dans l'Ordre d'Insertion souscrit par l'Annonceur et/ou son Mandataire. Le Tarif reste applicable pendant toute la durée de la Publicité spécifiée sur l'Ordre d'Insertion. Kelkoo se réserve toutefois la faculté d'appliquer, sans délai, à son Tarif toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes en conformité avec la réglementation en vigueur. Les frais techniques tels que notamment les frais de composition ou d'exécution de toute Publicité ne sont pas compris dans le Tarif applicables et restent à la charge de l'Annonceur et/ou du Mandataire.

3.2 – Remise professionnelle

Kelkoo consent une remise professionnelle de 15 % à l'Annonceur qui recourt, pour l'exécution du Contrat à un Mandataire. Pour bénéficier de cette remise, le Mandataire devra avoir communiqué à Kelkoo l'attestation de mandat qui le lie à l'Annonceur conformément aux dispositions de l'article 2.1 des Conditions Générales de Vente.

3.3 – Facturation et règlement

Dès la parution de la Publicité, la facture correspondante est adressée par Kelkoo à l'Annonceur et le cas échéant, en copie au Mandataire. Celle-ci comporte le prix de parution des Publicités majoré le cas échéant des frais techniques et des taxes existantes, et minoré de toute remise applicable. Si l'Annonceur et/ou le Mandataire est situé hors du territoire français ou belge, Kelkoo se réserve le droit d'exiger le paiement intégral des montants dus au titre de l'Ordre d'Insertion avant toute parution des Publicités. Les factures sont payables à 30 jours date de facture par l'Annonceur. Dans le cas où l'Annonceur a désigné un Mandataire ayant la qualité de « mandataire payeur », les factures sont payables à 60 jours date de facture.

3.4 – Retard de règlement

Tout retard de règlement donnera lieu à l'application automatique d'un intérêt égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. En outre, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours, Kelkoo aura la faculté de réclamer, une indemnité contractuelle, équivalente à cinq (5) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sur la totalité des sommes devenues exigibles. L'Annonceur et/ou son Mandataire s'engage à payer les honoraires éventuels de conseils et les frais de recouvrement encourus par Kelkoo dans le cadre du recouvrement des sommes non réglées à échéance.

3.5 - Tout défaut de paiement à l'échéance fixée entraîne la suspension sans préavis, ni formalité de l'exécution du Contrat, nonobstant le premier paragraphe de l'article 3.4, et l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues. En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, Kelkoo se réserve le droit de résilier le Contrat, y compris les ordres d'insertion qui le complètent.

4/ DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ANNONCEUR ET/OU DU MANDATAIRE

4.1 - Compatibilité

L'Annonceur et/ou son Mandataire doivent s'assurer, de la compatibilité technique des Publicités qu'ils souhaitent diffuser sur le Site.

4.2 - Remise des Publicités

Les Publicités devront être transmises à Kelkoo à l'adresse suivante : trafic_merchandising@kelkoo.fr. Elles devront être fournies au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date de leur première diffusion. L'Annonceur et/ou son Mandataire devra fournir les Publicités conformément aux spécifications techniques requises par Kelkoo et notamment le format, la taille, le poids, l'animation, et de manière générale telle que spécifiées. Ces spécifications techniques peuvent être adressées par Kelkoo par mail sur demande de l'Annonceur faite à l'adresse suivante : trafic_merchandising@kelkoo.fr, L'Annonceur garantit que les Publicités transmises à Kelkoo sont compatibles avec l'ensemble des principaux navigateurs disponibles sur le marché à la date de signature du Contrat. En cas de non-respect des délais et/ou des spécifications techniques, le prix du (ou des) Ordre(s) d'Insertion sera intégralement dû par l'Annonceur. Kelkoo ne sera redevable d'aucune indemnité envers l'Annonceur, son Mandataire ou les tiers intéressés, en cas de non diffusion des Publicités.

4.3 - Changements des créations à l'initiative de l'Annonceur

Kelkoo autorise un seul et unique changement de créations par Publicité et par semaine, à condition de respecter un délai de cinq (5) jours ouvrés avant la mise en ligne de la Publicité modifiée. Ce changement n'aura aucune incidence sur le tarif applicable.

5/ LICENCE

L'Annonceur accorde à Kelkoo le droit, pendant toute la durée du contrat, d'utiliser, de reproduire, de représenter, de publier, d'adapter, et de diffuser la Publicité, sur tout Emplacement Publicitaire.

6/ RESILIATION

Dans le cas où certains des termes des Conditions Générales et/ou de l'Ordre d'Insertion seraient pas respectés par l'Annonceur et/ou le Mandataire en raison de difficultés techniques d'insertion de la Publicité, Kelkoo se réserve le droit de résilier de plein droit le Contrat, sans que cette résiliation puisse ouvrir droit au versement d'une quelconque indemnité par Kelkoo à l'Annonceur et/ou le Mandataire, ainsi que sans préjudice de ses autres droits. Nonobstant ce qui précède et notamment des disposition prévues à l'article 3.5 des présentes, en

cas de manquement de l'Annonceur à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat auquel il ne serait pas remédié dans les huit (8) jours d'une mise en demeure envoyée par Kelkoo par lettre recommandée avec accusé de réception, Kelkoo se réserve le droit, sans préjudice de ses autres droits, soit de suspendre l'exécution du Contrat, sans notification préalable jusqu'à l'exécution de l'obligation concernée ; soit de résilier le Contrat, y compris les ordres d'insertion qui le complètent, immédiatement et de plein droit pour les Publicités en cours et celles restant à diffuser, sans préjudice du droit pour Kelkoo d'obtenir le règlement des Publicités déjà diffusées et réparation du préjudice subi par lui.

7/ GARANTIES

Les Emplacements Publicitaires de Kelkoo sont fournis en fonction des disponibilités. Kelkoo n'accorde aucune garantie sur le positionnement des publicités les unes par rapport aux autres. Kelkoo ne concède aucune exclusivité à l'Annonceur et/ou son Mandataire sur les Emplacements Publicitaires. L'Annonceur déclare et garantit à Kelkoo que :

- l'Annonceur est et reste titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur la Publicité,
- la Publicité est exempte de tout dysfonctionnement technique et ne comporte aucun programme malveillant écrasant les données, virus ou mécanisme de mise hors service (tels que ces termes sont compris dans l'industrie informatique),
- la Publicité respecte et respectera les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays ainsi que les codes de déontologie professionnelle,
- la Publicité ne portera pas atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs et ne comportera pas notamment de propos diffamatoires, d'éléments attentatoires à la vie privée de tiers, abusifs, dommageables, obscènes ou racistes,
- la Publicité ne porte pas atteinte à l'image de Kelkoo, et de l'ensemble des sociétés du Groupe Yahoo! ni au Site, n'est pas contraire à sa ligne éditoriale, et de manière plus générale ne porte pas préjudice à Kelkoo ni au Site,
- la Publicité ne permet en aucune manière de collecter, d'identifier les données personnelles des utilisateurs du Site sauf accord exprès contraire entre les Parties.

En conséquence, l'Annonceur garantit Kelkoo contre toutes réclamations de tiers liées à la Publicité diffusée par Kelkoo et notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à un dessin ou modèle, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes moeurs, au respect de la vie privée, et plus largement à toute disposition légale ou réglementaire. A ce titre, l'Annonceur indemnifiera Kelkoo de tous (i) dommages-intérêts en principal, intérêts, frais, accessoires et dépens et (ii) honoraires d'avocat et d'huissier sur justificatifs de factures d'honoraires acquittés, encourus par Kelkoo dans le cadre d'une transaction ou d'une action en justice. Dans le cadre d'une transaction, l'Annonceur s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme convenue entre les parties que l'auteur de la réclamation exigerait de Kelkoo. En outre, l'Annonceur s'engage à intervenir sur demande de Kelkoo à toute instance engagée contre cette dernière. Si Kelkoo considère que la Publicité serait susceptible d'être non conforme à l'une quelconque des déclarations et garanties ci-avant mentionnées de l'Annonceur, Kelkoo aura la possibilité d'interrompre la diffusion de la Publicité et l'Annonceur ne pourra prétendre avoir subi un quelconque préjudice et sera tenu au paiement de l'intégralité des sommes dues à Kelkoo au titre de l'Ordre d'Insertion et le cas échéant des frais techniques de suppression de la Publicité.

8/ RESPONSABILITE LIMITEE DE KELKOO

Kelkoo ne pourra être tenue responsable à raison de toute altération, modification, perte ou non diffusion de Publicités qui lui sont transmises à l'occasion d'un Ordre d'Insertion, les erreurs de transmission ne lui étant pas imputables. La responsabilité de Kelkoo ne saurait être directement ou indirectement retenue, pour les dommages liés à la nature et au contenu de la Publicité. Les transmissions de données sur le réseau Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, Kelkoo ne saurait par ailleurs être tenu pour responsable des interruptions, lentes et inaccessibilités du réseau Internet ou de tout autre problème affectant les transmissions sur les réseaux de télécommunications et perturbant l'utilisation du Site.

Kelkoo n'assume notamment aucune responsabilité en cas :

- d'erreurs de références ou de problèmes de mise en ligne ou d'accès à tout ou partie de la Publicité causés par des pannes de systèmes ou tout autre dysfonctionnement technologique,

- de retard de livraison et/ou de non-livraison d'une Publicité, notamment provoqué, sans limite d'aucune sorte, par des difficultés dues au serveur d'une tierce partie, ou par un dysfonctionnement électronique,
- d'erreurs ou d'omissions dans le contenu de la Publicité.

Kelkoo ne pourra en aucun cas être tenue responsable envers l'Annonceur, pour quelque raison que ce soit, de tout préjudice indirect, quel qu'il soit et notamment sans que cette liste ne soit limitative, toute perte de données, tout préjudice commercial, toute perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, toute perte de clientèle. Dans le cas où les Publicités ne pourraient être diffusées du fait de Kelkoo, la seule responsabilité de Kelkoo et la seule solution à laquelle pourra prétendre l'Annonceur sera limitée soit à un remboursement de l'Ordre d'Insertion, soit à une Publicité « compensatoire » survenant dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date de diffusion, au choix de Kelkoo. Toute action judiciaire devra être engagée dans les 6 mois suivant le fait générateur fondant la demande.

9/ COMPTE RENDU D'EXECUTION

Les Parties reconnaissent et acceptent que :

- (i) les méthodes et technologies utilisées par Kelkoo en vue d'établir des statistiques relatives au comptage des Clics ont fait l'objet d'un audit et d'une certification par un professionnel indépendant,
- (ii) l'ensemble des statistiques relatives au comptage des Clics par Kelkoo sur le Site font office de données officielles et définitives entre elles sur les performances de Kelkoo en terme de Clics enregistrés sur les Espaces Publicitaires.

10/ FORCE MAJEURE

La responsabilité de Kelkoo ne pourra être recherchée si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison de cas fortuits, de cas de force majeure ou de causes exonératoires telles que : conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement, interruptions du réseau de télécommunication ou du réseau électrique ou interruptions temporaires de Site dues à des causes extérieures au contrôle de Kelkoo.

11/ CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'engage, en son nom comme en celui des membres de son personnel et de ses sous-traitants, à respecter le caractère strictement confidentiel de toutes les informations qui lui sont communiquées par l'autre Partie, quel que soit le support utilisé pour cette transmission, et qui concernent notamment l'Ordre d'Insertion, les relations entre les Parties, les communiqués de presse, les matériels promotionnels ou de merchandising, l'activité des Parties (les "Informations Confidentielles"). Aucune des parties ne divulguera les Informations Confidentielles sans avoir obtenu l'accord préalable écrit de l'autre Partie. Chaque Partie pourra cependant révéler les Informations Confidentielles de l'autre Partie aux membres de son personnel ou de ses sous-traitants affectés à l'exécution du Contrat. À la première demande écrite de l'une des Parties et, en toute hypothèse, à l'expiration ou en cas de résiliation du Contrat entre Kelkoo et l'Annonceur, l'autre Partie devra restituer toutes les Informations Confidentielles, quelles qu'elles soient et quel qu'en soit le support, ainsi que leur copie.

12/ DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est régi par le droit français alors même que l'une des parties serait de nationalité étrangère et/ou que le contrat s'exécuterait en tout ou partie à l'étranger. A défaut d'accord amiable entre les Parties pour tout différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la fin du présent contrat, il est fait expressément attribution de compétence aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris, et ce même pour les procédures de référé.

SPONSORING DES OPERATIONS EVENEMENTIELLES PRICING 2009

Document exact au 20/12/2008

Calendrier :

	Dates 2009 (<i>sous réserve</i>)	Durée (jours)
Soldes d'hiver	07 janvier - 15 février	40
Saint-Valentin	2 - 13 février	12
Fête des grands-mères	18 février - 3 mars	13
Printemps & Pâques	21 mars - 8 avril	19
Fête des Mères	19 mai - 9 juin	22
Fête des Pères	11 Juin - 23 Juin	13
Soldes d'Eté	<i>dates préfectorales de Paris</i>	N.D.
Grandes Vacances <i>(sous réserve)</i>	mai - juillet (<i>à déterminer</i>)	N.D.
Rentrée	21 août - 30 septembre	41
Foire aux Vins <i>(sous réserve)</i>	septembre (<i>à déterminer</i>)	N.D.
Rentrée littéraire <i>(sous réserve)</i>	septembre – octobre <i>(à déterminer)</i>	N.D.
Noël et Jour de l'An	16 octobre - 1er janvier	78
Beaujolais Nouveau <i>(sous réserve)</i>	16 - 23 novembre	1

N.D. : Non Disponible

Pricing :

	Noël et Jour de l'An	Soldes (Hiver ou Eté)	Rentrée	Autres événements
Maxi-sponsoring	5000 € + 0,45 € par clic	1500 € + 0,30 € par clic	0,20 €	0,30 €
Sponsoring principal	0,38 € par clic	X	X	X

Tarifs bruts, valables au 20/12/2008

Kelkoo (groupe Yahoo!), département Merchandising, 17 rue Guillaume Tell, 75017 Paris, Fax : 01 70 91 20 09

	mois	semaine	kelkoo + Monsieur Prix				Développement Photo	Mode	Santé - Beauté	Maison	Culturel	kelkoo + Monsieur Prix		Encre Cartouches + Toner	Voyages	Auto Hors GPS	GPS
			Informatique (hors GPS)	Hifi Photo Vidéo	Electro-ménager	kelkoo + Monsieur Prix						kelkoo + Monsieur Prix	Jeu vidéo - Jouets				
lundi 2 novembre 2009	NOVEMBRE	45	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €	
mercredi 4 novembre 2009																	
jeudi 5 novembre 2009																	
vendredi 6 novembre 2009																	
samedi 7 novembre 2009		46	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €	
dimanche 8 novembre 2009																	
lundi 9 novembre 2009																	
mardi 10 novembre 2009																	
mercredi 11 novembre 2009		47	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €	
jeudi 12 novembre 2009																	
vendredi 13 novembre 2009																	
samedi 14 novembre 2009																	
dimanche 15 novembre 2009		48	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €	
lundi 16 novembre 2009																	
mardi 17 novembre 2009																	
mercredi 18 novembre 2009																	
jeudi 19 novembre 2009		49	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €	
vendredi 20 novembre 2009																	
samedi 21 novembre 2009																	
dimanche 22 novembre 2009																	
lundi 23 novembre 2009		50	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €	
mardi 24 novembre 2009																	
mercredi 25 novembre 2009																	
jeudi 26 novembre 2009																	
vendredi 27 novembre 2009		51	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €	
samedi 28 novembre 2009																	
dimanche 29 novembre 2009																	
lundi 30 novembre 2009																	
mardi 1 décembre 2009	52	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €		
mercredi 2 décembre 2009																	
jeudi 3 décembre 2009																	
vendredi 4 décembre 2009																	
samedi 5 décembre 2009	53	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €		
dimanche 6 décembre 2009																	
lundi 7 décembre 2009																	
mardi 8 décembre 2009																	
mercredi 9 décembre 2009	54	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €		
jeudi 10 décembre 2009																	
vendredi 11 décembre 2009																	
samedi 12 décembre 2009																	
dimanche 13 décembre 2009	55	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €		
lundi 14 décembre 2009																	
mardi 15 décembre 2009																	
mercredi 16 décembre 2009																	
jeudi 17 décembre 2009	56	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €		
vendredi 18 décembre 2009																	
samedi 19 décembre 2009																	
dimanche 20 décembre 2009																	
lundi 21 décembre 2009	57	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €		
mardi 22 décembre 2009																	
mercredi 23 décembre 2009																	
jeudi 24 décembre 2009																	
vendredi 25 décembre 2009	58	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €		
samedi 26 décembre 2009																	
dimanche 27 décembre 2009																	
lundi 28 décembre 2009																	
mardi 29 décembre 2009	59	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	200 €	800 €	400 €	400 €	1 000 €	1 500 €	500 €	500 €		
mercredi 30 décembre 2009																	
jeudi 31 décembre 2009																	
vendredi 1 janvier 2010																	

Tarifs bruts, valables au 20/12/2008

Kelkoo, département Merchandising, 17 rue Guillaume Tell, 75017 Paris, Fax : 01 70 91 20 05